

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 12/2016 concernant Demande d'un crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Ritette.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre était composée de :

Madame Sandra Glardon Messieurs Eric Petitpierre,

> Erik Dumusque Nicolas Bastard Jean Nervi Gérald Helbling

Aloïs Raemy, président-rapporteur.

La Commission s'est réunie le 19 mai 2016 à la Maison de Commune (salle 1).

Les membres de la Commission savent gré à Madame Nicole Rimella, Municipale en charge du dicastère Urbanisme et travaux publics et Déléguée municipale, à Monsieur Victor Béguelin, Chef de service, ainsi qu'à Monsieur Thierry Constantin, adjoint au chef de service en charge du dossier, de leur présence, d'avoir confirmé le contenu du préavis et d'avoir répondu à leurs questions avec pertinence.

Trois membres de la Commission des Finances, Mme Monique Petitpierre, MM. Guy Chervet et David Langelaan, étaient présents en début de séance.

Questions-Réponses

L'urgence de ce préavis étant confirmée et admise par tous, il n'y eu que peu de questions. Parmi les travaux concernant les collecteurs, celui-ci sera exécuté en premier (en principe après les vacances d'été).

- M. Constantin expliqua que l'aspect structurel de la conduite était mauvais dû à des affaissements intérieurs.
- M. Thierry Constantin admit que le problème principal de cette intervention à la rue de la Ritette était de trouver au jour le jour comment permettre aux habitants du lieu la mobilité malgré le chantier, vu l'étroitesse de la rue.

En plus il y aura peut-être des surprises, lors des travaux, quant aux fondations des bâtiments ; des imprévus ne sont pas exclus.

Position de la Commission des Finances

S'agissant d'une intervention nécessaire à la suite d'un sinistre, cet investissement n'a pas été porté au plan d'investissements. La reconstruction et la mise en séparatif de cette zone est incontournable, la Cofin se rallie aux conclusions financières du préavis, tout en relevant que ces coûts sont financés par le fonds affecté alimenté par les taxes d'évacuation des eaux.

Discussion et décision

Aucun membre de la Commission ne s'oppose à cet objet, ni à son financement.

Conclusion

Au terme de ce rapport, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal no 12/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la rue de la Ritette ;
- 2. d'accorder à cet effet un crédit Fr. 174'400.--, à prélever par le débit du compte N° 9141.049.00 « Assainissement EU et EC Ch. de la Ritette » ;
- 3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'835'000.-- ;
- 4. d'autoriser, la cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.--.

Au nom de la Commission

Alois Raemy président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 25 mai 2016



VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL Nº 12/2016

Le 11 mai 2016

Concerne:

Demande d'un crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Ritette.

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter de votre Conseil l'octroi d'un crédit de construction pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la rue de la Ritette.





2. Préambule

Suite à un problème d'évacuation des eaux usées d'un bâtiment riverain du chemin de la Ritette signalé par son propriétaire, le Service de l'urbanisme et des travaux publics a mandaté une entreprise pour effectuer un curage, un nettoyage, ainsi qu'une inspection vidéo du collecteur d'eaux usées sur les tronçons accessibles.

Ce contrôle a mis en évidence la vétusté de la canalisation EU, des joints défectueux et un tronçon en partie endommagé.

Ces dégâts bloquent l'écoulement et provoquent des refoulements dans les conduites intérieures des privés. Le curage et le nettoyage de la canalisation permettent, pour une courte période, l'évacuation des eaux usées mais ne résolvent pas le fond du problème.

3. Situation



Dans le vieux bourg de La Tour-de-Peilz, le chemin de la Ritette est une ruelle piétonne en impasse et pavée desservant l'arrière des bâtiments situés sur la Grand-Rue et deux parcelles enclavées. Il débouche sur la rue du Bourg-Dessous en face de la ruelle du Port.

4. Historique

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a mis en évidence un certain nombre de problèmes en lien avec le réseau de canalisations communales EU et EC, en particulier un dysfonctionnement des collecteurs communaux d'évacuation d'eaux usées dû, entre autre, à un manque de cohérence du réseau (tantôt en séparatif, tantôt en unitaire). Cette situation ne permet pas d'effectuer des contrôles précis et fiables sur les raccordements privés et l'état des canalisations.



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2016

Pour remédier à cette situation, le Service de l'urbanisme et des travaux publics a mis en œuvre, sur la base du PGEE, un certain nombre de chantiers importants durant ces cinq dernières années, dont l'assainissement du Bourg-Dessous et de la Grand-Rue.

Lors des travaux d'étude de l'assainissement du Bourg-Dessous, des contrôles de raccordement des eaux usées avaient été faits, mais n'avaient pas permis de mettre en évidence l'état effectif de cette canalisation et celui des raccordements privés au chemin de la Ritette.

5. Le projet

Mandataire

Le Bureau Sollertia Ingénieurs à Corseaux a été sollicité pour l'étude et la réalisation de l'objet. Il faut rappeler que ce dernier avait exécuté le mandat d'assainissement du secteur Bourg-Dessous et a, par conséquent, une bonne connaissance de l'environnement, d'où ce choix.

Buts de l'étude et du projet

Il s'agit de réparer et assainir ce secteur proche du lac. En fonction de l'étroitesse de la ruelle, il y a lieu de procéder au démontage et à la pose de nouveaux collecteurs EU et EC en PVC et à la repose du pavage existant.

Tous les Services industriels et utilisateurs du sous-sol ont été contactés afin de coordonner l'assainissement et les extensions futures des divers services.

Descriptif du projet

Les travaux comprennent :

- la dépose des pavés en vue de leur réutilisation ;
- la démolition des collecteurs existants et leur remplacement par un collecteur EU en PVC Ø 160 et un collecteur EC en PVC Ø 200 ;
- le contrôle et la reprise de tous les raccordements privés (EU & EC) ;
- la réfection de la ruelle avec la repose des pavés sur un lit en gravier.

Compte tenu de l'étroitesse de la ruelle, du maintien des conduites existantes SI et des accès aux bâtiments riverains, une grande partie des travaux devront être réalisés manuellement et/ou à l'aide d'une petite machine.

6. Les coûts

Aspects financiers

Vu le montant des travaux, un appel d'offres public selon la procédure sur invitation de la Loi sur les marchés publics a été effectué auprès de trois entreprises locales, avec délai de rentrée des soumissions au 14 avril 2016. L'ouverture des offres a eu lieu le 14 avril dernier et le PV transmis aux entreprises soumissionnaires.

Les offres ont fait l'objet d'un contrôle et d'une analyse des prix déposés par les mandataires.

Un jury a été nommé et une séance d'évaluation des offres a eu lieu le 26 avril 2016. L'écart entre l'offre la moins chère et la plus élevée est de 5,6%.



		Montant HT / en Fr.			
Ouvrage global génie-civil		Fr.	126'700.00	Fr.	126'700.00
Ouvrage d'assainissement		Fr.	126'700.00	Fr.	126'700.00
111	Travaux en régie	Fr.	5'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	4'700.00		
211	Fouilles et terrassements	Fr.	49'700.00		
223	Chaussées, revêtements	Fr.	17'000.00		
237	Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	50'300.00		

Honoraires		Fr.	22'000.00	Fr.	22'000.00
GEO	Honoraires géomètre	Fr.	500.00		
ING	Honoraires Ingénieurs Phases 1 & 2	Fr.	19'503.00		
ING	Honoraires Ingénieurs pour prestations diverses et imprévues	Fr.	1'347.00		
Divers	Frais de production et d'impression de documents	Fr.	650.00		

Divers et imprévus		Fr.	12'700.00	Fr.	12'700.00
EST	Estimation globale sur travaux commune	Fr	12'675.00	10 %	

Total TVA 8 %	8 %	Fr.	161'400.00 12'912.00
Total TTC		Fr.	174'312.00
Total TTC de l'ouvrage arrondi à		Fr.	174'400.00

7. Procédure d'autorisation

S'agissant de travaux d'assainissement et de mise en conformité du réseau existant de canalisations, ce projet n'est pas soumis à des procédures d'autorisation.

8. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, les travaux seront réalisés au plus vite durant l'été 2016 et dureront environ trois mois.

9. Conséquences financières

S'agissant d'une situation imprévue et urgente, les travaux d'assainissement des canalisations du chemin de la Ritette ne figurent pas au plan des investissements. Cependant, ils seront financés par le compte affecté à l'entretien du réseau d'égouts communal N° 9280.002.00, doté à ce jour de Fr. 3'835'000.--. D'autres investissements pourront être reportés selon le tableau du budget 2016.

10. Personnel communal

A part le suivi des travaux et la gestion des coûts, il n'y a pas d'incidence sur le personnel communal.



11. Développement durable

a. social

Ce projet n'a pas d'incidence sociale à part celle de garantir une qualité de vie aux habitants locaux.

b. économique

L'investissement de ce projet peut être absorbé dans les investissements usuels de la Commune, d'autant qu'il répond à un besoin urgent.

c. environnement

Ce projet, proche du lac et du port de plaisance, permettra d'assainir le réseau EU et de supprimer tout rejet d'eau polluée dans le terrain, la nappe phréatique et le lac.

12. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz.

- vu le préavis municipal N° 12/2016,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la rue de la Ritette ;
- 2. d'accorder à cet effet un crédit Fr. 174'400.--, à prélever par le débit du compte N° 9141.049.00 « Assainissement EU et EC Ch. de la Ritette » ;
- 3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'835'000.-- ;
- 4. d'autoriser, la cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmanour Officerre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité le 18 avril 2016

Annexe : plan de situation du projet



